



Mention d'information RGPD

Dispositif d'aide au répit en cas d'épuisement professionnel

La Mutualité Sociale Agricole de Franche-Comté met en œuvre un traitement de données à caractère personnel, dénommé « *dispositif d'aide au répit en cas d'épuisement professionnel* ».

Ce traitement a pour objectif d'identifier les assurés en situation d'épuisement professionnel et de construire un plan d'actions personnalisé intégrant une action de répit.

La base légale de ce traitement est l'intérêt légitime.

Les catégories d'informations traitées sont les suivantes :

- les données d'identification
- les données relatives à la vie personnelle
- les données relatives à la vie professionnelle
- les données relatives à la santé

Les informations relatives à ce dispositif sont conservées par la MSA de FC pendant 2 ans à compter de la date de leur collecte. La mutualité sociale agricole de FC est amenée à collecter les données personnelles directement auprès des assurés qui demandent à bénéficier du dispositif ou indirectement à partir du repérage d'un travailleur social.

L'accès aux informations est réservé au service ASS de la MSA de FC et aux destinataires externes suivants : psychologues, Service de remplacement, ANCV, chèque vacances.

Conformément aux articles 15 et suivants du Règlement Général sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un **droit d'accès, de rectification et d'effacement des données qui vous concernent, ainsi que d'un droit à leur limitation et d'opposition**. Les droits s'exercent sur demande écrite adressée au Directeur de votre Caisse de Mutualité Sociale Agricole ou à son Délégué à la Protection des Données (DPO).

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut également introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles : **Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) – 3, Place de Fontenoy TSA – 80715 – 75334 PARIS CEDEX07**